

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 21 novembre 2016**

Objet : Ligne de trésorerie

L'an deux mille seize, le vingt et un novembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 10 novembre, se réunit en session ordinaire, salle des commissions N°2, à l'Hôtel du Département de la Haute-Vienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8+3 procurations

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2 ^{ème} VP)	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mme Hélène FAIVRE (3 ^{ème} VP) (procuration donnée à Mr Bost)	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME (5 ^{ème} VP)	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mr Eric CORREIA (6 ^{ème} VP)	Président Agglo Grand Guéret
Mr Yves RAYMONDAUD (7 ^{ème} VP)	Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)	Conseiller communautaire Tulle
Mr Mathieu HAZOUARD	Conseiller Régional
Mr Christophe PATIER	Conseiller Régional
Mr Christian PRADAYROL (procuration donnée à Mr Patier)	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mme Valérie SIMONET (procuration donnée à Mme Rome)	Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE (1 ^{er} VP) (et sa suppléante)	Vice-Président de la Région ALPC
Mr Christian HANUS (4 ^{ème} VP) (et son suppléant)	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au maire de la Ville de Limoges
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE (et son suppléant)	Conseillère Départementale Corrèze

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

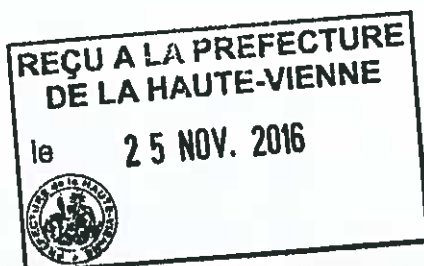
Lors du comité syndical du 29 septembre, une délibération (D504) a été prise en vue de la mise en place d'une ligne de trésorerie dans la limite de 3 millions d'euros, sur l'exercice 2016 et selon les index T4M, Eonia et Euribor en négociant au mieux la marge et les commissions avec les banques.

Au vu des nouvelles **recettes complémentaires** qui vont être versées au Syndicat d'ici le **31 décembre 2016**, notamment une avance sur convention d'environ 1 million d'euros par le département de la Haute-Vienne et un solde sur convention d'1.2 million par la Région Nouvelle Aquitaine, **le syndicat n'aura pas besoin de mettre en place cette ligne sur l'exercice 2016.**

Cependant, il est nécessaire d'anticiper le début de l'exercice 2017, et d'autoriser le Président à mettre en place une ligne de trésorerie sur le prochain exercice, dans cette même limite de 3 millions d'euros.

Après négociation avec les banques, un arrêté de décision viendra préciser l'établissement bancaire retenu, la date de mise en place de la ligne, la durée du contrat et les conditions financières (index, marge, commission). Cet arrêté sera transmis aux membres du comité syndical à titre d'information.

Après délibération, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, d'autoriser le Président, si nécessaire, à mettre en place une ligne de trésorerie sur l'exercice 2017, dans la limite de 3 millions d'euros, après avoir négocié au mieux avec les banques. Ils autorisent le Président à signer tout document se rapportant à cette ligne de trésorerie.



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,